



T a b l e d e s m a t i è r e s

1.	<u>Introduction</u>	3
2.	<u>Rapport gestion des déchets 2023</u>	5
3.	<u>Activité gestion des déchets 2024</u>	7
4.	<u>Actions réalisées en 2023 sur la base d'un plan d'activité intentionnel</u>	10
5.	<u>Plan des activités 2024 – Intentions</u>	11
6.	<u>Annexes – Statistiques relatives aux déchets urbains communaux en 2023</u>	12

Rédaction document

Marc Sanguinetti
Adjoint du chef du Service Travaux, Voirie, Espace Public
Ville de Versoix

Source image première page - Bibliothèque de Genève – Iconographie (camion-benne de la voirie genevoise, 17 mars 1924 - Lien sur le site : <https://www.bge-geneve.ch/iconographie/oeuvre/vg-p-2699>)

1. Introduction

Ce document rend compte du suivi inhérent à la ligne conductrice présentée dans le Rapport Gestion des déchets 2022 - Plan des activités 2023 approuvé en 2023, par le Conseil Administratif (ci-après : CA). Le Service Travaux, Voirie, Espace Public (ci-après STVEP) remercie ses membres pour la confiance témoignée année après année, notamment dans le cadre de la gestion des déchets.

A l'instar des rapports annuels rédigés depuis 2004, le Rapport sur la gestion des déchets 2023 – Plan des activités 2024 s'inscrit dans le "Plan directeur annuel pour la gestion des déchets à Versoix".

Celui-ci souligne et met en pratique les objectifs politiques du CA, en adéquation avec les principes du développement durable, du label "Cité de l'énergie" et du Plan de gestion des déchets du canton de Genève.

1.1 Équipement des secteurs excentrés

Les négociations avec les propriétaires domiciliés dans les secteurs excentrés de la route des Fayards 189 à 205, et 211, de la route de Lausanne 392 à 402, de la route de Suisse 2 à 4F, du hameau de Sauvigny (douane) et de la route de la Branvaude ont été menées et achevées à la fin 2023 pour la mise en place de conteneur dont les vidanges seront effectuées par les mêmes camions dédiés aux vidanges des conteneurs enterrés. Les équipements seront installés durant le premier semestre 2024 ; l'option conteneurs enterrés pour le secteur du Château de la route de la Branvaude a finalement été retenue. Ainsi, 100 % de la population versoisienne seront équipés de conteneurs enterrés (ou de surface) pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

1.2 Révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets

La révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets a été approuvée par les députés du Grand Conseil, vendredi 2 septembre 2022 ; pourtant, celle-ci n'est toujours pas entrée en force. En effet, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), elle ne respecte pas le droit fédéral, et plus précisément, le principe du *pollueur-payeur*, à matérialiser par l'introduction d'une taxe causale, notamment de type taxe au sac. Le Conseil d'Etat genevois négocie depuis de nombreux mois, sur le plan juridique, pour ne pas être contraint d'appliquer ledit principe. À la vue des différents agendas politiques, il y a fort à parier que la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets ne sera pas applicable avant 2025, voire 2026.

1.3 GICORD – Qualité des déchets végétaux collectés

Les collectes hebdomadaires de déchets végétaux de jardin sont malheureusement caractérisées par la présence régulière de déchets indésirables, souvent assimilables à des ordures ménagères. Ces regrettables mélanges sont provoqués soit à l'occasion de dépôts sauvages de déchets incinérables par des personnes qui profitent, en passant, de conteneurs en bordure de chaussée pour s'en débarrasser, soit par les propriétaires desdits conteneurs. Désormais, lorsque Transvoirie note la présence de déchets indésirables dans les conteneurs dédiés à la collecte des déchets végétaux de jardin, un feuillet est collé sur le conteneur au contenu non conforme pour donner la raison de l'absence de vidange. Dans un deuxième temps une photo du conteneur concerné et l'adresse de son ou de ses propriétaires sont transmises au STVEP ; une lettre lui, ou leur, est envoyée pour lui, ou leur rappeler qu'il faut sortir le conteneur peu avant 07h00, le jour de la levée ; le STVEP les rend aussi attentif qu'il est à leur disposition pour la mise en place d'une serrure sur leur conteneur. Le contrat de prestations à signer avec la société Transvoirie SA pour le transport des déchets entre le 01.01.2025 et le 31.12.2029 prévoira que les déchets indésirables déversés dans l'auge du camion seront retirés avec des équipements adaptés sans mettre en danger l'intégrité physique des collaborateurs du sous-traitant, pour autant qu'ils soient visibles lors de leur déversement.

1.4 Rapport sur statistiques déchets 2023

Les statistiques 2023 sont présentées dans les annexes de ce document au chapitre 7.

Pour rappel : le service cantonal de la gestion des sols et déchets (ci-après: GESDEC) mesure **depuis 2013** la performance des communes genevoises dans la gestion de leurs déchets sur la base de la masse annuelle des ordures ménagères incinérées par habitant et du taux de recyclage des déchets ; de 2022 à 2023, celle-là a reculé en passant de 2022 à 2023 de 194.40 kg à 187.60. En suivant le même passage, le taux de recyclage des déchets a progressé de 43.54 % à 44.90 % ; cet indicateur est plus pertinent que le taux de recyclage car celui-ci est plus aléatoire et moins représentatif d'une progression dans la quantité de déchets recyclés puisqu'il englobe la masse de déchets végétaux de jardin susceptible de varier en fonction des conditions météorologiques de l'année écoulée ; la comparaison intercommunale sur la base du taux de recyclage est donc toute relative car les surfaces végétalisées publiques ou privée à entretenir ne sont pas équivalentes.

La masse des déchets encombrants livrés dans le centre de tri de la société Sogetri à Satigny reste stable avec 392.34 t.

Pour faire baisser encore davantage la masse annuelle des ordures ménagères incinérées par habitant, et progresser ainsi dans le recyclage des déchets, avant d'envisager l'ajout de nouveaux points de collecte, il faudra dans un premier temps apprécier l'influence de l'obligation de tri prévue dans la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets.

1.5 Conformité aux plans climatiques

Les activités 2023 et 2024 inhérentes à la gestion des déchets à Versoix sont en adéquation avec le Plan climat communal (PCCom) et le Plan climat cantonal 2030 – 2e Génération.

En effet, les activités sont en lien avec l'axe 4 "Consommation" du PCCom et la mesure "4.4 Agir pour une réduction des déchets à la source et optimiser le recyclage", concernant plus spécifiquement les actions "4.4.2 Mettre en œuvre la planification communale sur les déchets", "4.4.3 Développer et améliorer les infrastructures de collecte et de tri sélectif" et "4.4.6 Soutenir la valorisation des déchets organiques, notamment dans la zone 5 (zone villa)".

De plus, pour les axes 2 du PCCom et du PCC 2030 – 2e Génération, dédiés à la mobilité, le sous-traitant de la commune pour le transport des déchets, la société Transvoirie, engage sur le territoire versoisien des camions de dernière génération en termes de normes Euro permettant de réduire, de façon significative, les plafonds des émissions polluantes de poids lourds ; en 2025, les déchets des entreprises et les déchets végétaux de jardin, en mode porte-à-porte, seront levés avec des camions électriques, tandis que les déchets encombrants et la ferraille en mode porte-à-porte seront levés par des poids lourds fonctionnant avec du biocarburant de 2ième génération. Bien qu'il n'y ait pas d'action du PCCom inhérente à ces entreprises, ces dernières peuvent être mises en lien avec la mesure "2.4 Favoriser les motorisations alternatives pour les usages non substituables par les mobilités douces et les transports publics". Par ailleurs, l'optimisation en cours des tournées de levées auprès des points de collecte tend à réduire le kilométrage à parcourir et donc, la consommation de carburants des véhicules.

1.6 STVEP et développement durable

Le contenu du présent document a été lu et validé par le délégué au développement durable.

2. Rapport gestion des déchets 2023

2.1 Logistique - Transports – Optimisation des levées

Sur la base des statistiques de levées 2023 des déchets incinérables et recyclables, le processus d'optimisation des levées est à l'étude dans le but de minimiser le nombre de kilomètres parcourus par les camions de notre sous-traitant et d'éviter autant faire se peut les saturations de conteneurs enterrés pouvant péjorer le confort des usagers ; ladite optimisation a été intégrée dans le cahier des charges du dossier d'appel d'offres en mode AIMP lancé au début 2024.

2.2 Logistique - Lutte contre les nuisances olfactives

Pour lutter contre les nuisances olfactives constatées auprès des conteneurs enterrés dédiés à la collecte des ordures ménagères (ci-après : OM), des équipements de pulvérisation d'un liquide couvre-odeurs (en première suisse, sinon mondiale) seront progressivement installés entre 2023 et 2024 ; chaque fois que le godet basculant de la goulotte OM (borne d'introduction des déchets installée en-dessus du conteneur enterré) sera poussé pour revenir en position de fermeture, ledit liquide sera diffusé à l'intérieur de la goulotte grâce à une pompe mue par le poids du godet lors de son retour en mode fermé ; aucun apport d'énergie extérieur est donc nécessaire.

2.3 Logistique - Collecte des vaporeuses et des cigarettes électroniques

L'analyse par le STVEP de la faisabilité de l'installation sur certains points de recyclage de goulottes dédiées à la collecte des vaporeuses et des cigarettes électroniques a débouché sur l'abandon de cette démarche ; en effet, d'un point de vue de la sécurité, ladite collecte ne peut se faire qu'en étant à l'abri de la chaleur et de la pluie. Cette approche a été conduite en étroite collaboration avec la coopérative Inobat (en charge de la collecte des piles) et la fondation Sens (en charge de la communication dédiée au recyclage des piles).

2.4 Logistique - Amélioration du confort et de l'hygiène d'utilisation des bornes de remplissage (goulottes)

Sur les points de collecte, la faisabilité de l'installation d'une pédale sur les bornes de remplissage a été analysée par le STVEP pour que le maniement du godet basculant soit hygiéniquement et confortablement amélioré ; la nécessité de remplacer en une seule phase plus d'une centaine de goulottes, avec un coût associé de plus de CHF 300'000.00, a conduit le STVEP à abandonner ce projet ; cependant, chaque fois qu'une goulotte sera endommagée de telle sorte qu'elle devra être changée, elle sera remplacée par une borne de remplissage dotée d'une pédale pour commander l'ouverture du godet d'introduction.

2.5 Parc de la Bécassine - Poubelles compactantes à énergie solaire

Deux poubelles compactantes (identiques à celles installées sur le quai de Versoix) fonctionnant grâce à l'énergie solaire ont été installées dans le parc de la Bécassine ; un point de collecte est venu compléter ces équipements. Ces poubelles sont complétées la poubelle compactante installée aux Anciens-Bains.

La société privée en charge de la vidange de ces poubelles a constaté un regain significatif de propreté sur la parcelle grâce à la capacité volumique offerte par celles-là permettant de reléguer au passé la vision de poubelles saturées et de déchets qui jonchaient le sol.



2.6 Révision du règlement communal sur la gestion des déchets en veilleuse

Le processus de révision de notre règlement communal sur la gestion des déchets (y.c. gestion des déchets lors des manifestations) est en veilleuse jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi cantonale révisée sur la gestion des déchets, et de son règlement d'application, en 2024, voire 2025.

3. Activité gestion des déchets 2024

Le travail du STVEP en matière de gestion des déchets sera axé en 2024 sur les thèmes ci-après.

3.1 Mise en place des points de collecte sur secteurs excentrés

2023 aura été consacré à la finalisation des accords avec les propriétaires concernés pour l'installation sur leur bien-fonds durant le premier semestre 2024 d'infrastructures de collecte dans les secteurs ci-après, constitués de conteneurs de surface et de conteneurs enterrés. Les conteneurs de surface (4 unités) mis à disposition des ménages privés domiciliés route des Fayards (189-211) seront retirés quand le canton aura construit le trottoir entre le chemin Champ-Barbon et les bois du Faisan et de Machefer, et qu'ainsi, ces ménages pourront se rendre à pied auprès du point de collecte de Champ-Bardon pour y jeter leurs déchets.

Points de collecte à mettre en place					
	8	6	1	1	
Route des Fayards (n° 189 à 211) - Conteneurs de surface	4	4	0	0	
Lausanne 392 à 402 (domaine de Sans Souci) - Conteneur de surface	1	1	0	0	
Sauverny - Route de la Branvaude - Conteneurs enterrés	3	1	1	1	

3.2 Projets pilotes à l'étude

3.2.1 Surveillance vidéo sur le point de collecte Grand-Montfleury 54

Les réclamations récurrentes relatives aux incivilités qui ornent ponctuellement l'aspect visuel de certains points de collecte principaux, amèneront le STVEP à lancer, en 2024, une réflexion élargie, en collaboration avec le Service de la Police Municipale, sur l'opportunité de mettre en place une vidéosurveillance auprès d'une desdites infrastructures.

3.2.2 Lutte contre les comportements non-conformes sur le point de collecte Quincaillerie

Après l'expérience concluante de la commune de Thonex pour lutter contre les comportements non-conformes sur les points de collecte durant les week-end en bâchant les bornes d'introduction des déchets (goulottes), des housses pourraient être mises en place sur les goulottes, du samedi 20h00 au lundi 07h00, grâce à notre Voirie, durant un test de trois mois.



3.3 Ajout d'un conteneur enterré sur les point de collecte Versoix-la-Ville

La construction d'un immeuble sur les parcelles 7338 et 7339, à hauteur du n° 145 route de Suisse, impliquera l'arrivée d'une centaine de personnes dans le quartier de Versoix-la-Ville ; leur impact sur la gestion des déchets dans ce secteur induira la nécessité d'ajouter un conteneur enterré dédié à la collecte des ordures ménagères sur le point de collecte Versoix-la-Ville ; ouvert à tous les ménages privés domicilié dans ce quartier, les coûts TTC clé en main de ce conteneur supplémentaire seront répartis selon une clé de répartition qui reste encore à finaliser avec le propriétaire dudit immeuble. Plus largement, les conteneurs enterrés installés font l'objet d'un suivi permettant, au fil des autorisations de construire à analyser par le service de l'urbanisme et le STVEP de l'administration communale versoisienne, de déterminer l'impact des nouvelles constructions projetées sur les capacités d'absorption des points de collecte installés ; si un ajout de conteneurs enterrés est requis, le ou les promoteurs concernés doivent prendre en charge, en tout ou en partie, leurs coûts clé en main de mise en place.

3.4 AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) pour fermage transport du 01.01.2025 au 31.12.2029

Après l'établissement d'un cahier des charges pour le transport des déchets à effectuer par une société de transport du 01.01.2025 au 31.12.2029, élaboré en 2023, un appel d'offre en mode AIMP a été lancé le 4 mars 2024 en direction du marché concerné. Le délai pour le dépôt des offres a été fixé au lundi 29 avril 2024 à midi ; fin juin 2024 pour la décision d'adjudication et fin septembre 2024 pour la signature du contrat de prestations. Ainsi, l'établissement du budget de fonctionnement du STVEP 2025 pourra être établi sur la base des coûts de transport à appliquer par le transporteur dès le 1^{er} janvier 2025. La société Vallat Partenaires accompagne le STVEP tout au long de ce processus.

3.4.1 Intégration des obligations relatives à l'OLED

Le deuxième semestre 2024 sera consacré notamment à l'accompagnement du processus inhérent à la résiliation, par les entreprises, des contrats de prestations en force pour le transport des leurs déchets, avant de conclure un nouveau contrat avec la société adjudicataire de l'appel d'offre en mode AIMP, à laquelle la Ville de Versoix aura attribué le monopole du transport des déchets des entreprises active sur le territoire versoisien. L'entreprise sous-traitante assumera les charges et le travail inhérents à la facturation des prestations et le STVEP recevra une copie de tous les contrats signés, les mises à jour y relatives et le suivi des factures

3.5 Communication

3.5.1 Site Internet

Le STVEP mettra à jour régulièrement les pages du site Internet de la Ville de Versoix consacrées à la gestion des déchets.

3.5.2 Calendrier 2025

En collaboration avec le Service de la Promotion économique, l'édition 2025 du calendrier du STVEP diffusera, à titre de soutien, une liste exhaustive des établissements de restauration versoisiens, sans coûts à leur charge ; ce tirage sera distribué durant la première quinzaine du mois de décembre 2024, à la suite de son élaboration conforme à celle de 2024.

3.5.3 Campagne communale de promotion du compostage des déchets végétaux de jardin

Une campagne de promotion du compostage, ateliers inclus, sera conduite entre 2024 et 2025 en direction des ménages privés domiciliés dans des villas.

3.5.4 Communication vidéo sur le recyclage du PET pour diffusion site internet et réseaux sociaux

En collaboration avec le Service de la cohésion sociale et le dispositif "*Place aux jeunes*", une vidéo didactique sera réalisée pour aider les personnes désireuses de recycler correctement les bouteilles à boisson en PET et les autres contenants en matières plastiques (notamment : emballages, flacons, autres bouteilles en PET).

3.5.5 Campagne *Water Lover Challenge* ou la Grande collecte de mégots

Versoix relayera, notamment grâce au Versoix Région et à une campagne d'affichage sur le domaine public, sur son territoire la 3^{ème} édition du *Water Lover Challenge* du 20 au 30 septembre 2024, une grande collecte de mégots ouverte à toutes et tous, co-organisé par l'Association Objectif Environnement et Summit Foundation et parrainé par Noam Yaron ; des gants seront à disposition gratuitement auprès de la Quincaillerie de Versoix.

3.5.6 Lutte contre les déjections canines

En collaboration avec la Police municipale, mise en place d'une campagne de prévention contre les déjections canines qui se déroulera au printemps et en automne 2024.

3.5.7 Campagnes d'affichage sur la promotion du recyclage

Grâce aux visuels produits par le Service de la Communication Environnement du département du territoire, le STVEP pourra diffuser une campagne d'affichage axée sur la promotion du recyclage du papier-carton et des déchets de cuisine.

3.5.8 Campagne de valorisation des AGEX et des jardiniers

Le STVEP déroulera, en septembre-octobre 2024, une campagne d'affichage pour valoriser aux yeux des Versoisiennes et des Versoisien le travail des AGEX et des jardiniers du STVEP.

3.6 Lutte contre les comportements non-conformes en matière de gestion des déchets

L'assermentation des agents d'exploitation de la Voirie communale continuera à permettre encore en 2024 de produire des constats valables pour le déclenchement de procédures de répression à l'encontre de personnes dont le comportement aura été constaté comme non-conforme en matière de gestion des déchets. En 2023, 35 amendes administratives ont été transmises dans ce sens pour un montant de CHF 5'150.00 (47 en 2021 et 55 en 2022).

3.7 Gestion déchets entreprises

Le STVEP poursuivra en 2024 ses contrôles auprès des entreprises domiciliées en terres versoisiennes pour faire respecter le principe du *pollueur-payeur* et les inciter ainsi à trier leurs déchets.

3.8 Déchets de cuisine

Pour continuer à soutenir la collecte des déchets de cuisine, la **distribution gratuite** des rouleaux de 25 sacs biodégradables par l'intermédiaire de la réception de la Mairie et de la Quincaillerie de Versoix sera poursuivie en 2024. Le nombre de conteneurs enterrés dédiés à la collecte des déchets de cuisine est désormais de 12 unités. De potentiels autres points de distribution (commerces) seront démarchés en 2024.

3.9 Promotion du lombricompostage auprès des écoles primaires versoisiennes

Deux lombricomposteurs sont en exploitation dans deux classes de l'école primaire Ami-Argand depuis l'automne 2022. Un bilan de cette expérience sera tiré et diffusé dans les colonnes du Versoix Région. Sur la base de cette base, le STVEP approchera durant l'année 2024 les autres écoles primaires versoisiennes pour promouvoir l'utilisation de lombricomposteurs.

3.10 Logistique - Entretien des équipements installés sur les points de collecte

Les goulottes et les caisses métalliques recueillant les déchets feront l'objet d'un inventaire destiné à déterminer leur état de fonctionnement, et par voie de conséquence, à établir un plan d'entretien y relatif, avec le remplacement des pièces usées.

4. Actions réalisées en 2023 sur la base d'un plan d'activité intentionnel

Conformément au document **Gestion des déchets 2022 : plan des activités 2023** approuvé par le Conseil administratif au début de l'année dernière, voici les actions effectuées en 2023 :

Evolution et gestion des points de collecte	
Contrôles réguliers état des points de collecte par la voirie	✓
Mise en place équipements pulvérisation liquide couvre-odeurs sur goulottes OM	✓
Faisabilité de l'installation de goulottes dédiée à la collecte des cigarettes électroniques	✓
AGEX dédié à la gestion des déchets : suivi et évolution cahier des charges	✗
Mesures relatives à la gestion des déchets	
AIMP fermage transport 01.01.2025 - 31.12.2029 : établissement cahier des charges	✓
AIMP fermage transport 01.01.2025 - 31.12.2029 : demande offres prestations pour accompagnement	✓
Révision règlement communal gestion déchets	✗
Mise en place points de collecte Sauverny – Hameau, Fayards (n° 189 à 205), rte de Lausanne (n° 392 à 402)	✗
Installation deux poubelles compactantes CitySolar dans parc de la Bécassine	✓
Grillade des concierges (mercredi 7 juin 2023)	✓
Lutte contre comportements non-conformes en matière de gestion des déchets	✓
Optimisation levées déchets incinérables et déchets recyclables	✓
Contrôle factures transports et traitement lavures aux établissements de restauration par Transvoirie	✓
Distribution gratuite rouleaux sacs biodégradables pour déchets de cuisine	✓
Lavage conteneurs enterrés (déchets de cuisine) et conteneurs de surface ordures ménagères	✓
Perception de la taxe forfaitaire annuelle déchets CHF 107.70 TTC et des forfaits spéciaux auprès entreprises	✓
Conteneurs enterrés: suivi info + statistiques bassins versants	✓
Communication vers habitants	
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage du papier-carton	✗
Campagnes affichage pour lutte contre déjections canines	✓
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage des déchets de cuisine	✗
Campagnes affichage pour la promotion ateliers de lombricompostage	✓
Campagnes affichage pour la promotion compostage déchets végétaux de jardin	✗
Campagnes promotion lombricompostage (déchets alimentaires)	✓
Introduction LDéchets (L 1 21 ; loi révisée)	✗
Utilisation accrue www.versoix.ch	✓
Distribution pochettes avec sacs à crottes par la réception de la Mairie	✓
Création et distribution Calendrier Voirie 2024	✓
Communication vers entreprises	
Rencontres ponctuelles avec concierges immeubles privés	✓
Pointages ponctuels levées déchets urbains auprès des entreprises	✓

5. Plan des activités 2024 – Intentions

Evolution et gestion des points de collecte	01-03	04-06	07-09	10-12
Contrôles réguliers état des points de collecte par la voirie	■	■	■	■
Étude surveillance vidéo sur le point de collecte Grand-Montfleury 54	■	■	■	■
Étude lutte contre les comportements non-conformes sur le point de collecte Quincaillerie	■	■	■	■
Ajout d'un conteneur enterré sur les point de collecte Versoix-la-Ville		■		
Mise en place points de collecte Sauverny-Branvaude, Fayards (n° 189 à 211), route de Lausanne (n° 392 à 402, domaine de Sans Souci)		■	■	
Entretien des équipements installés sur les points de collecte	■	■	■	■
Intégration d'un nouvel agent d'exploitation (AGEX) dédié à la gestion des déchets			■	■
Mesures relatives à la gestion des déchets	01-03	04-06	07-09	10-12
AIMP ferme transport 01.01.2025 - 31.12.2029 : suivi et achèvement du processus		■	■	
Intégration des obligations relatives à l'OLED (monopole communal des déchets			■	■
Grillade des concierges (mardi 4 juin 2024)		■		
Lutte contre comportements non-conformes en matière de gestion des déchets	■	■	■	■
Optimisation levées déchets incinérables et déchets recyclables	■	■	■	■
Contrôle factures transports et traitement lavures aux établissements de restauration par	■	■	■	■
Distribution gratuite rouleaux sacs biodégradables pour déchets de cuisine	■	■	■	■
Lavage conteneurs enterrés (déchets de cuisine) et conteneurs de surface ordures ménagères		■	■	■
Perception de la taxe forfaitaire annuelle déchets CHF 108.10 TTC et des forfaits spéciaux auprès entreprises			■	■
Conteneurs enterrés: suivi info + statistiques bassins versants	■	■	■	■
Communication vers habitants	01-03	04-06	07-09	10-12
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage du papier-carton		■	■	■
Campagnes affichage pour lutte contre déjections canines		■	■	■
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage des déchets de cuisine		■	■	■
Promotion du lombricompostage dans les écoles primaires versoisiennes			■	■
Campagnes affichage pour la promotion compostage déchets végétaux de jardin		■	■	■
Campagnes affichage valorisation AGEX et jardiniers			■	■
Communication vidéo sur le recyclage du PET			■	■
Utilisation accrue www.versoix.ch	■	■	■	■
Distribution pochettes avec sacs à crottes par la réception de la Mairie	■	■	■	■
Distribution boîtes à mégots	■	■	■	■
3 ^{ème} édition <i>Water Lover Challenge</i> ou la Grande collecte de mégots			■	
Création et distribution Calendrier Voirie 2025			■	■
Communication vers entreprises	01-03	04-06	07-09	10-12
Rencontres ponctuelles avec concierges immeubles privés		■	■	■
Pointages ponctuels levées déchets urbains auprès des entreprises	■	■	■	■

6. Annexes – Statistiques relatives aux déchets urbains communaux en 2023

Désormais, la performance du recyclage des déchets par les communes est basée sur la quantité en kilos d'ordures ménagères (OM) produite par chaque habitant pendant une année.

6.1 Statistiques comparatives 2020 - 2023

2023 Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération
13'703	18'600	69'260	510'100	29'918	353'220	60'000	13'760	565'850	129'840	287'765	2'038'313	2'527'179	105'932	131'355	2'501'756	4'540'069	44.90%
Kilos par habitant	1.40	5.10	37.30	2.20	25.80	4.40	1.10	41.30	9.50	21.10	149.20	189.50	8.00	9.90	187.60	336.80	
Taux recyclage par déchets	0.41%	1.53%	11.24%	0.66%	7.78%	1.32%	0.30%	12.46%	2.86%	6.34%	44.90%						
Proportion par type déchets recyclables	0.91%	3.40%	25.03%	1.47%	17.33%	2.94%	0.68%	27.76%	6.37%	14.12%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux					
2022 Version figée Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération
13'383	18'730	69'953	551'075	26'700	376'750	64'890	15'980	588'190	129'470	164'341	2'006'079	2'543'728	207'039	149'832	2'600'935	4'607'014	43.54%
Kilos par habitant	1.40	5.30	41.20	2.00	28.20	4.90	1.20	44.00	9.70	12.30	150.20	190.10	15.50	11.20	194.40	344.60	
Taux recyclage par déchets	0.41%	1.54%	12.14%	0.59%	8.30%	1.43%	0.35%	12.96%	2.85%	3.62%	44.19%						
Proportion par type déchets recyclables	0.93%	3.49%	27.47%	1.33%	18.78%	3.23%	0.80%	29.32%	6.45%	8.19%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux					
2021 Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération
13'343	22'430	79'910	624'990	26'790	387'610	62'964	22'290	724'210	135'180	168'511	2'254'885	2'726'280	214'496	114'417	2'826'332	5'081'217	44.38%
Kilos par habitant	1.70	6.00	46.90	2.10	29.10	4.80	1.70	54.30	10.20	12.70	169.50	204.40	16.10	8.60	211.90	381.40	
Taux recyclage par déchets	0.44%	1.57%	12.30%	0.53%	7.63%	1.24%	0.44%	14.25%	2.66%	3.32%	44.38%						
Proportion par type déchets recyclables	0.99%	3.54%	27.72%	1.19%	17.19%	2.79%	0.99%	32.12%	5.99%	7.47%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux		1'530'675			
2020 Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération
13'402	17'000	71'110	576'020	33'526	410'830	68'418	29'035	650'580	100'200	157'880	2'114'599	2'782'500	274'301	95'102	2'961'699	5'076'298	41.66%
Kilos par habitant	1.27	5.31	42.98	2.50	30.65	5.11	2.17	48.54	7.48	11.78	157.79	207.62	20.47	8.82	220.99	378.78	
Taux recyclage par déchets	0.33%	1.40%	11.35%	0.66%	8.09%	1.35%	0.57%	12.82%	1.97%	3.11%	41.66%						
Proportion par type déchets recyclables	0.80%	3.36%	27.25%	1.59%	19.44%	3.24%	1.37%	30.78%	4.74%	7.47%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux		1'464'019			

6.1.1 Remarque sur masse déchets encombrants 2023

Le service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) a mis à jour les pourcentages de répartitions des déchets incinérables et des déchets recyclables issus des déchets encombrants de la Ville de Versoix ; cette mise à jour permet d'éclairer la différence des chiffres 2023 avec les années précédentes, tout en ayant des tonnages totaux moyens d'environ 400 t.

6.1.2 Nombre d'habitants

Le nombre d'habitants de **13'703** pour 2023 correspond à la moyenne des effectifs comptabilisés à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre 2023 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT https://statistique.ge.ch/domaines/01/01_01/tableaux.asp#18).

6.2 Statistiques déchets

Mise à disposition sur demande par e-mail à m.sanguinetti@versoix.ch.

6.2.1 Collecte du verre

Les points de collecte ne sont pas équipés de conteneurs enterrés exclusivement dédiés à la collecte du verre blanc ; en effet, d'une part le coût TTC clé en main d'un tel conteneur peut-être compris entre CHF 20'000.00 et CHF 30'000.00 ; d'autre part, les erreurs de collecte (i.e verres colorés, verres cristal et verres de vitre jetés dans conteneur verre blanc , historiquement constatées quand les points de collecte versoisiens étaient constitués de conteneurs de surface dédiés à la collecte du verre blanc), peuvent rendre impropre l'affectation du verre blanc à la production de vert blanc ; pour information, le verre blanc entre dans la composition du verre à recycler pour la production du verre de couleur verte.

6.2.2 Statistiques comparatives déchets incinérés par Les Cheneviers 2020- 2023

	2020	2021	2022	2023
Total OM	2'961'699	2'826'332	2'600'935	2'501'756
Kilos par habitants	220.99	211.90	194.60	187.60

L'objectif de la masse d'ordures ménagères par habitant pour 2024 a été fixé à 180 kg.

6.3 Coûts et revenus engendrés par la levée et le traitement des déchets en 2023

6.3.1 Coûts globaux

	2020	2021	2022	2023	Budget-2023	Ecarts 2023 par rapport au budget
Population moyenne (habitants):	13'402	13'343	13'362	13'703		
7301.00.31200.10 Levées des ordures ménagères:	CHF 322'077.18	CHF 287'871.78	CHF 294'677.88	CHF 308'073.71	CHF 340'000.00	-9.39%
7301.00.31200.11 Levées des déchets recyclables:	CHF 145'267.38	CHF 134'279.72	CHF 152'827.06	CHF 135'034.93	CHF 173'000.00	-21.95%
7301.00.31200.12 Levées des déchets de jardin:	CHF 69'350.95	CHF 57'088.00	CHF 71'981.63	CHF 67'425.68	CHF 70'000.00	3.68%
7301.00.31300.10 Traitement des ordures ménagères:	CHF 918'288.05	CHF 850'905.60	CHF 844'448.00	CHF 871'837.05	CHF 860'000.00	1.38%
7301.00.31300.11 Traitement des déchets recyclables:	CHF 64'346.41	CHF 57'241.41	CHF 60'091.00	CHF 52'497.24	CHF 50'000.00	4.99%
7301.00.31300.12 Traitement des déchets de jardin:	CHF 85'554.00	CHF 93'590.30	CHF 79'831.70	CHF 78'250.35	CHF 80'000.00	-2.19%
	CHF 1'604'883.97	CHF 1'480'976.81	CHF 1'503'857.27	CHF 1'513'118.96	CHF 1'573'000.00	-3.81%

6.3.2 Coûts par habitant

	2020	2021	2022	2023
Population moyenne (habitants):	13'402	13'343	13'362	13'703
Levées des ordures ménagères:	CHF 24.10	CHF 21.60	CHF 22.10	CHF 22.50
Levées des déchets recyclables:	CHF 10.90	CHF 10.10	CHF 11.50	CHF 9.90
Levées des déchets de jardin:	CHF 5.20	CHF 4.30	CHF 5.40	CHF 5.00
Traitement des ordures ménagères:	CHF 68.60	CHF 63.80	CHF 63.30	CHF 63.70
Traitement des déchets recyclables:	CHF 4.90	CHF 4.30	CHF 4.60	CHF 3.90
Traitement des déchets de jardin:	CHF 6.40	CHF 7.10	CHF 6.00	CHF 5.80
	CHF 120.10	CHF 111.20	CHF 112.90	CHF 110.80

6.4 Revenus générés par le traitement des déchets

	2020	2021	2022	2023	Budget 2023	Ecart 2023 par rapport au budget
Population moyenne (habitants):	13'402	13'343	13'362	13'703		
7301.00.42600.10 Traitement des déchets recyclables:	CHF 31'729.67	CHF 95'595.23	CHF 92'735.80	CHF 37'076.34	CHF 100'000.00	-169.71%
7301.00.42400.10 Taxe forfaitaire annuelle déchets	CHF 67'766.67	CHF 74'686.70	CHF 89'638.00	CHF 71'356.42	CHF 53'000.00	25.72%
	CHF 99'496.34	CHF 170'281.93	CHF 182'373.80	CHF 108'432.76	CHF 153'000.00	-41.10%

L'écart 2023 de -169.71 % pour le traitement des déchets recyclables est dû à des revirements à la baisse des prix de reprises sur le marché des matières recyclables.

6.5 Revenus générés par les amendes administratives

	2020	2021	2022	2023
7301.00.42700.10 Amendes	CHF 6'300.00	CHF 7'900.00	CHF 15'123.00	CHF 5'150.00

6.6 Budget 2024 de fonctionnement pour les informations environnement

7790.00.31020.10 Informations environnement :	CHF	10'000.00
7790.00.31010.10 Achat matériels (regroupement comptes <i>Fourniture matériels prévention chien et Achat matériels</i>) :	CHF	16'000.00
7790.00.31320.20 Honoraires et frais d'étude :	CHF	35'000.00
Total:	CHF	61'000.00

6.7 Déchets urbains des entreprises

6.7.1 Produit de la taxe forfaitaire annuelle déchets ordinaires (déchets urbains d'entreprises) de CHF 71'356.42 TTC en 2023

Nombre de sociétés assujetties au paiement de la taxe forfaitaire annuelle 2023 de CHF 107.70 TTC pour la production de déchets en petite, voire très petite, quantité ou difficilement quantifiable :	588
Nombre de sociétés exemptée du paiement de la taxe forfaitaire annuelle 2023 de CHF 107.70 TTC pour la production de déchets en petite, voire très petite, quantité ou difficilement quantifiable:	107
Nombre de sociétés ayant un accord particulier avec la Mairie de Versoix, sous forme d'un forfait annuel :	48
Masse totale, jetés dans les conteneurs enterrés, des déchets urbains des entreprises versoisiennes en 2023 ayant un accord particulier avec la Mairie de Versoix, sous forme d'un forfait annuel, :	84'283 kg
Produit de la taxe forfaitaire annuelle déchets:	CHF 71'356.42

6.7.2 Tonnage global des entreprises versoisiennes

Nombre de sociétés dont les déchets sont levés et facturés par Transvoirie SA sur la base d'un contrat :	105
Masse totale des déchets urbains levés auprès des entreprises en 2023 par Transvoirie :	106'443 kg
Masse totale des déchets urbains produits par les entreprises en 2023 :	190'726 kg